



## **Halte à la répression dans l'Éducation, à Melle comme ailleurs ! Aucune sanction à l'encontre des personnels !**

Pendant des semaines, les personnels se sont largement mobilisés contre les E3C rejetées dans des dizaines de lycées. Nos organisations syndicales sont intervenues à tous les niveaux pour l'exercice du droit de revendiquer, de manifester, contre les sanctions, les suspensions, les gardes à vue.

Aujourd'hui, nos organisations syndicales ne peuvent accepter ce qui se passe au lycée Joseph Desfontaines de Melle, illustratif d'une politique de répression amplifiée par l' « état d'urgence sanitaire ».

Les 10, 11 et 12 mars 2020 trois enseignant-e-s du lycée Joseph Desfontaines de Melle, dans les Deux-Sèvres, engagé-e-s dans la mobilisation contre les E3C, se sont vu-e-s notifier une suspension à titre conservatoire de quatre mois.

Malgré le manque de précision quant à son objet et à ses méthodes, l'enquête a commencé immédiatement après les trois convocations, le 13 mars, puis a été suspendue pendant le confinement de la crise sanitaire du COVID-19 ; elle a immédiatement repris une fois le déconfinement annoncé. Du 14 au 29 mai, elle a lieu dans l'enceinte du lycée Desfontaines, alors que celui-ci est toujours fermé : ne laissons pas l'administration profiter de ce huis-clos pour s'attaquer à nos collègues !

Nos organisations syndicales CGT Éduc'action, SNFOLL, SNES-FSU, SUD Éducation apportent tout leur soutien aux collègues de Melle, exigent :

- l'arrêt total des mesures et procédures engagées envers nos collègues du lycée Desfontaines, comme contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanc ;
- la levée immédiate de la suspension des trois enseignant-e-s, afin qu'ils puissent renouer le lien avec leurs élèves en cette fin d'année scolaire.

Nos organisations syndicales s'adressent au ministre pour que cesse la répression à l'encontre des militantes et militants syndicaux-ales, elles appellent les personnels à participer aux initiatives décidées par l'intersyndicale des Deux-Sèvres (motions, campagne de selfies et photos sur les réseaux sociaux, pétition...) ainsi qu'à toutes les initiatives décidées en défense du droit de revendiquer.

Elles défendent ceux et celles qui feraient l'objet de poursuites au titre des actions menées dans le cadre syndical dans les Deux-Sèvres, comme dans le Lot ou ailleurs, les convocations, les menaces pénales sont inadmissibles. Ensemble, agissons et réagissons en défense de nos collègues.